

Pour une politique publique visant à prévenir et réduire l'isolement social des personnes âgées

REDIGEE PAR LA COMMISSION PLAIDOYER, AVEC :
L'Association française des aidants, l'Association nationale des retraités de La Poste et d'Orange (ANR), la Croix-Rouge française, la Fédération nationale des centres sociaux, Familles rurales, la Fédération internationale des associations des personnes âgées (FIAPA), la fondation de l'Armée du Salut, France Alzheimer, France Bénévolat, les Petits Frères des Pauvres, le Secours catholique, la Société Saint Vincent de Paul, l'Union nationale des bistrots mémoires, l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (UNIOPSS), Unis-Cité, Union nationale ADMR.

VALIDEE
PAR LE CONSEIL
D'ADMISTRATION
DE MONALISA
LE 19/09/2019.

Alors que le gouvernement travaille à l'élaboration d'une future loi sur le grand âge, une commission composée d'acteurs volontaires a élaboré une parole commune pour que cette loi prévoie une politique publique explicite visant à prévenir et réduire l'isolement social, inspirée de la démarche MONALISA.

L'isolement, un fait social majeur

12% des Français sont isolés, selon l'INSEE

76% pensent que garder une vie sociale et amicale est une priorité pour bien vieillir.¹

Les acteurs engagés contre l'isolement social des personnes âgées sur tout le territoire sont inquiets par l'intensité et la dimension massive de l'isolement relationnel qu'ils observent, notamment des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables.

Ils considèrent qu'il est urgent de faire de ce fait social majeur, un axe de politique publique, inspiré de la démarche de mobilisation nationale impulsée par la loi ASV, qu'ils mènent ensemble depuis 2014 et appuyé sur les préconisations de nombreux rapports et avis publics remis depuis au gouvernement sur la question¹.

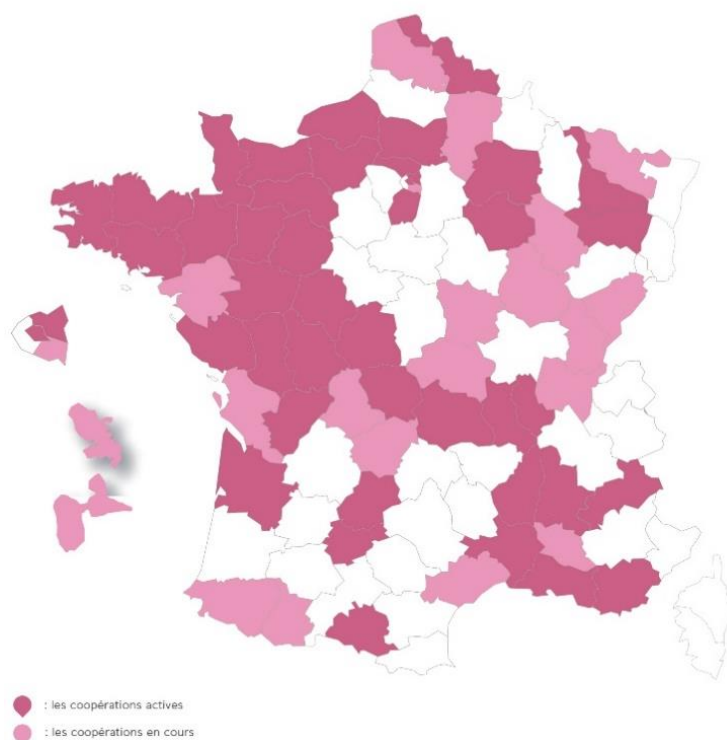
Ce nouveau type de risque oblige à compléter les réponses classiques (prestations et accompagnement individuel des parcours par des professionnels), par une politique publique innovante qui vise à promouvoir et viabiliser sur les territoires, les tissus de solidarités de proximité entre les citoyens pour bâtir une société bienveillante et productrice de care.

L'isolement social est la situation dans laquelle se trouve la personne qui, du fait de relations durablement insuffisantes, dans leur nombre ou leur qualité, est en situation de souffrance et de danger.

Définition adoptée par le Conseil Economique Social et Environnemental dans son avis *Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité*, 2017.

¹ L'étude du CESE : « Service civique : quel bilan ? quelles perspectives ? », de Mai 2017, l'avis du CESE : « Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité », de Juin 2017, le rapport remis au Premier ministre : « Plus simple la vie », de Juin 2018, le rapport remis au Premier ministre « Pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement » de Juin 2018, l'avis du CESE : « Les personnes vivant dans la rue : l'urgence d'agir », de décembre 2018, le rapport de Dominique Libault « Concertation Grand âge autonomie », de Mars 2019, l'avis du HCFEA « sur la démarche MONALISA et sur la politique de maintien du lien social et de lutte contre l'isolement des personnes âgées », du 16 Mai 2019, l'avis du CESE : "Éradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030", de Juin 2019.

MONALISA, préfiguration d'une politique publique ?



64 coopérations territoriales engagées dans la Mobilisation

505 signataires de la charte MONALISA

329 équipes citoyennes actives

Lancée dans la dynamique de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, la mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées (MONALISA) préfigure cette politique publique. **Elle a incubé une démarche qui favorise la synergie entre les acteurs par des coopérations animées sur les bassins de vie, accélère et rend lisibles et accessibles les participations bénévoles et volontaires en promouvant le maillage du territoire d'équipes citoyennes² et apporte aux acteurs mobilisés une plateforme de ressources.** Un passage à l'échelle des équipes citoyennes et le maillage durable du territoire de coopérations constituerait une réponse de l'Etat face à la question de l'isolement social et plus largement, de l'effritement des solidarités de proximité qui sont pourtant le socle d'une société de concorde. Il suppose toutefois que l'on passe d'une phase d'expérimentation à la structuration d'une politique publique pérenne, que seul l'Etat a la légitimité de conduire et que seule la société civile a les forces de réaliser.

² La reconnaissance « Equipe citoyenne » s'obtient à la demande d'une équipe de citoyens bénévoles et par son engagement à une charte commune. Les équipes citoyennes sont portées juridiquement par les associations, les organisations de l'économie sociale et solidaire, les collectivités territoriales, bref par tous les organismes pouvant actuellement prétendre à l'agrément Service civique. Les équipes citoyennes sont expérimentées depuis 2014 par la Mobilisation nationale contre l'isolement des âgés. A ce jour 300 équipes citoyennes rassemblent 7000 bénévoles et touchent 50 000 personnes isolées.

Une politique pour réduire l'isolement en encourageant la citoyenneté active

Des acteurs associatifs engagés dans la démarche MONALISA se sont réunis autour de quelques messages communs qui leur paraissent incontournables pour prévenir et réduire efficacement et durablement l'isolement social des personnes âgées. Ils s'accordent pour considérer qu'il est urgent de :

Mettre en œuvre une politique publique explicite visant à prévenir et réduire l'isolement social des personnes âgées et à encourager leur citoyenneté active.

Cette politique publique devra être articulée de manière effective avec les politiques de santé et de cohésion sociale (prévention de la perte d'autonomie), avec les politiques de cohésion des territoires (développement des solidarités de proximité) et avec les politiques d'appui aux engagements (service civique, bénévolat et vie associative).

Cette politique publique devra s'inspirer de la démarche MONALISA et réunir les conditions permettant :

Un maillage visible et accessible d'équipes citoyennes bénévoles sur le territoire

L'appui aux engagements bénévoles doit se faire dans le respect de leur auto-détermination et de la diversité des cultures et projets associatifs. Axés sur l'isolement relationnel, les engagements bénévoles sont organisés pour venir en complément de l'aide des familles et des nécessaires accompagnements professionnels des personnes, jamais pour s'y substituer.

Des coopérations d'acteurs animées durablement sur les bassins de vie

Cette politique publique devra se donner comme axe de favoriser un engagement fort et concret des collectivités territoriales pour des actions coordonnées, cohérentes et complémentaires.

Une fonction ressources nationale, au service des acteurs, adaptée et pérenne

La fonction ressource a pour objectif l'accompagnement et le développement du pouvoir de décider et d'agir collectif des citoyens et des organisations, elle agit à partir des principes du développement social local et se positionne au service de la communauté apprenante des acteurs mobilisés.

Les conditions de réussite de cette politique publique dépendront des moyens mobilisés, de leur pérennité et d'une animation qui assure la continuité des mobilisations déjà engagées.